



Fédération des Œuvres Laïques du Tarn

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DEPARTEMENTAL DU TARN, MOUVEMENT D'EDUCATION POPULAIRE

Association loi 1901
Siège social : 11 rue Fonvieille
81000 ALBI

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Fédération des Œuvres Laïques du Tarn

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DEPARTEMENTAL DU TARN, MOUVEMENT D'EDUCATION POPULAIRE

Association loi 1901

Siège social : 11 rue Fonvieille

81000 ALBI

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Fédération des Œuvres Laïques du Tarn** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 21 mai 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes

ACTIF	31.12.2018			31.12.2017	PASSIF	31.12.2018	31.12.2017
	Brut	Amort/Prov.	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES & ASSIMILES		
Logiciels informatiques	940	940		178	Fonds associatif	144 774	155 971
Terrains	89 662		89 662	89 662	Résultat de l'exercice	-79 058	-11 197
Constructions et agencements	2 319 784	1 970 596	349 188	385 735			
Matériels d'activités	198 366	174 446	23 920	23 578	Subventions d'équipement nettes	87 168	103 211
Autres immobilisations corporelles	176 346	161 705	14 641	8 168	TOTAL FONDS PROPRES	152 884	247 985
Immobilisations en cours					PROVISIONS & FONDS DEDIES		
Prêts					Provisions pour risques		
Autres prêts et titres immobilisés	4 712		4 712	4 712	Provisions pour charges	110 008	97 917
Dépôts et cautionnements	8 875		8 875	11 315	Fonds dédiés		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 798 685	2 307 686	490 999	523 348	TOTAL PROVISIONS	110 008	97 917
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	745		745	1 342	Emprunts	1 733	2 600
Avances et acomptes versés					Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit	224 930	244 684
Usagers	164 526		164 526	207 739	Avances et acomptes reçus	46 102	62 448
Autres créances	55 750		55 750	80 688	Fournisseurs	69 680	107 506
Valeurs mobilières de placement					Dettes fiscales et sociales	103 864	100 617
Disponibilités	83 548		83 548	142 102	Autres dettes	96 619	95 290
Charges constatées d'avance	10 253		10 253	9 684	Produits constatés d'avance		5 856
TOTAL ACTIF CIRCULANT	314 822		314 822	441 555	TOTAL DETTES	542 929	619 001
TOTAL GENERAL	3 113 507	2 307 686	805 821	964 903	TOTAL GENERAL	805 821	964 903

COMPTE DE RESULTAT	2018	2017
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>		
Ventes de marchandises	2 863	3 262
Prestations de service	932 571	1 029 353
Subventions d'exploitation	171 834	197 676
Produits divers	297 830	308 179
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 405 098	1 538 469
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>		
Achats de marchandises	2 750	2 707
Variation de stock	597	-708
Achat d'autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	725 084	751 231
Impôts et taxes	38 833	38 525
Salaires	398 109	427 431
Charges sociales	165 363	168 623
Autres charges de gestion courante	64 985	62 655
Dotations aux amortissements	63 350	76 119
Dotation aux provisions	12 091	6 147
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 471 162	1 532 730
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-66 064	5 739
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>		
Intérêts	189	305
Produits nets sur cession de VMP		
Reprises sur provisions		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	189	305
<i>CHARGES FINANCIERES</i>		
Intérêts	4 864	5 322
Charges nettes sur cession de VMP		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	4 864	5 322
RESULTAT FINANCIER (II)	-4 675	-5 018
RESULTAT COURANT (I + II)	-70 739	722
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>		
sur opérations de gestion	2 081	1 735
sur opérations en capital		
Reprise sur provisions		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 081	1 735
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>		
sur opérations de gestion	3 646	6 072
sur opération en capital		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 646	6 072
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-1 566	-4 337
Impôts sur les bénéfices	6 754	7 582
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-79 058	-11 197

ANNEXE

au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui dégage un déficit de 79 058,28 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association : la fédération a pour but, au service de l'idéal laïc, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'est à signaler au titre de cet exercice.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Amortissements	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Frais de recherche	940,00			940,00
Logiciels informatiques				
Terrains	89 662,19			89 662,19
Constructions et agencements	2 305 873,40	13 910,71		2 319 784,11
Matériel d'activités	190 335,21	8 030,95		198 366,16
Matériel de transport	29 918,55	11 500,00	1 716,72	39 701,83
Matériel informatique	33 491,92			33 491,92
Mobilier de bureau	103 152,21			103 152,21
Total	2 753 373,48	33 441,66	1 716,72	2 785 098,42

b) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Frais de recherche	33%	762,44	177,56		940,00
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%	1 920 138,60	50 457,21		1 970 595,81
Matériel d'activités	33% à 20%	166 757,40	7 688,33		174 445,73
Matériel de transport	25%	27 112,16	3 145,00	1 716,72	28 540,44
Matériel informatique	33%	31 904,77	1 019,51		32 924,28
Mobilier de bureau	20%	99 377,26	862,74		100 240,00
Total		2 246 052,63	63 350,35	1 716,72	2 307 686,26

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Parts Sociales CASDEN	4 607,00		4 607,00
Parts Sociales BPO	105,00		105,00
Cautions cartes carburant	900,00		900,00
Cautions Salle	2 560,00	2 560,00	0,00
Fonds garantie CASDEN	5 414,70		5 414,70
TOTAL	13 586,70	2 560,00	11 026,70

3. Stocks

Stock denrées alimentaires 745.42

4. Avances et acomptes versés

Néant

5. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	125 237,63		125 237,63
Usagers douteux	0.00		0.00
Usagers non encore facturés	39 288.09		39 288.09
Total	164 525,72		164 525,72

6. Autres créances

Fournisseurs débiteurs	1 637.32
Subvention FSE atelier relais 2018	11 592.00
Subvention FSE atelier relais 2017	18 506.79
Subvention Service Civique à recevoir	6 080.55
Subvention Département du Tarn – Aide à l'emploi	1 000.00
Subvention CPO 2018	4 478.00
Défraiement APAC 2018	2 698.71
Remboursement UNIFORMATION	2 033.66
Avance service civique	1 419.12
Transit APAC	6 219.13
Divers	84.58
	<u>55 749.86</u>

7. Valeurs mobilières de placement

Néant

8. Disponibilités

BP Occitane C/C	28 535.43
BP Occitane CSL	1 807.25
BP Occitane Livret A	50 596.96
BP Occitane Lascroux C/C	895.34
Banque Postale	1 412.84
Caisse	300.43
	<u>83 548.25</u>

9. Charges constatées d'avance

CIEL (Maintenance logiciels) solde 2018/2019	334.62
CIEL (Maintenance logiciels) 2019/2020/2021	7 707.80
Nextiraone (Location standard téléphonique)	334.92
DHIMYOTIS 2019 (certificat électronique)	31.50
OMNISPACE-AGORA	29.00
ATTER - GITES DE France	994.00
ORANGE INTERNET	52.80
ADOBE Abonnement 1/01-15/10/19	185.25
SIEMENS 1er trimestre 2019	582.91
	10 252.80

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net Début	Reprises	Net fin
Département du Tarn/Conseil Régional Europe 2003	128 812,72	6,67	1 896,90	1 896,90	0,00
Département du Tarn 2007	21 348,00	6,67	5 886,51	1 423,20	4 463,31
Conseil Régional 2007	22 500,00	6,67	6 204,17	1 500,00	4 704,17
Conseil Régional 2008	48 300,00	6,67	20 831,66	3 220,00	17 611,66
Département du Tarn 2008	21 348,00	6,67	6 149,40	1 423,20	4 726,20
Conseil Régional 2009	5 500,00	6,67	921,40	366,67	554,73
MAE	481,00	10,00	64,94	48,10	16,84
Département du Tarn 2013 - Station épuration	21 348,00	6,67	14 524,55	1 423,20	13 101,35
Agence Eau 2013 - Station épuration	19 443,00	6,67	13 228,44	1 296,20	11 932,24
Medde 2013 - Station épuration	7 000,00	6,67	4 762,58	466,67	4 295,91
Département du Tarn 2015	6 242,00	14,29	3 978,05	891,71	3 086,34
Département du Tarn 2015	9 544,00	6,67	8 036,39	636,27	7 400,12
CAF 2015	2 484,00	14,29	1 583,05	354,86	1 228,19
CAF 2015	3 798,00	6,67	3 199,06	253,20	2 945,86
Etat/Europe - Restauration en milieu naturel	8 928,00	6,67	8 352,64	595,20	7 757,44
Département du Tarn 2017 - Rénovation sanitaires	3 711,00	6,67	3 591,42	247,40	3 344,02
Total	330 787,72		103 211,16	16 042,78	87 168,38

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	97 917,13	12 090,83		110 007,96
Provisions pour charges	97 917,13	12 090,83		110 007,96
Stocks				
Autres Créances				
Dépréciations				
Total	97 917,13	12 090,83		110 007,96

Dotations / reprises d'exploitation 12 090,83

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 12 090,83

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Fonds dédiés

Néant

5. Emprunts et dettes assimilées

	Début	Rembours	Fin	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
BPO 125K€ (16.06.07) 180 mois	45 480,99	9 635,34	35 845,65	9 898,75	25 946,90	
BPO 100K€ (28.09.08) 180 mois	45 187,27	7 462,97	37 724,30	7 674,64	30 049,66	
BPO 25K€ (29.03.13) 84 mois	8 672,90	3 775,18	4 897,72	3 901,68	996,04	
BPO 25K€ (29.03.13) 84 mois	8 672,90	3 775,18	4 897,72	3 901,68	996,04	
CAF 4333€ (12.04.2016) 5 ans	2 599,80	866,60	1 733,20	866,60	866,60	
BPO 140K€ (25.01.17) 240 mois	135 016,64	6 068,35	128 948,29	6 166,15	25 674,61	97 107,53
BPO 11500€ (22.12.18) 60 mois	11 500,00	187,00	11 313,00	2 256,15	9 056,85	
Total	257 130,50	31 583,62	225 359,88	34 665,65	93 586,70	97 107,53

6. Avances et acomptes reçus

Usagers acompte séjours vacances classes **46 101.56**

7. Fournisseurs

Fournisseurs 50 449.03

Factures non parvenues 19 231.39

69 680.42

8. Dettes fiscales et sociales

Congés payés 45 154.91

Charges sociales sur Congés payés 26 631.97

Urssaf 12 258.00

Retraite des fonctionnaires 2 614.16

HARMONIE Mutuelle 280.08

AGIRC AG2R 95.46

ARRCO AG2R 3 052.62

Chorum 1 753.62

Unifformation 5 121.00

Taxes sur salaires 2 353.97

TP Impôts sur bénéfices 7 458.00

AXA Prévoyance 90.48

103 864.27

9. Autres dettes

Clients créditeurs	5 287.37
USEP licences/cotisations	26 644.98
UFOLEP licences /cotisations	53 933.17
UFOLEP APAC GAP	9 219.81
Note de frais	237.17
Frais médicaux non remboursés	29.90
Aide JPA à reverser (bourses BAFA)	780.00
Avance CAF	300.00
Compte d'attente (rglt affi. à affecter)	<u>187.00</u>
	96 619,40

10. Produits constatés d'avance

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Département du Tarn	95 000,00	95 000,00
Rectorat Atelier Relais	27 263,00	25 000,00
Fonds Social Européen	11 592,00	18 506,79
Aide emploi Etat	18 704,45	40 382,31
Ligue Enseignement Serv.Civique	9 537,32	9 328,52
Autres subventions	8 107,60	7 628,10
Partenariat	1 300,00	1 300,00
Communes	330,00	530,00
TOTAL	171 834,37	197 675,72

2. Produits exceptionnels

Produits s/ exercices antérieurs	555.77
Ecart s/ Rglts fournisseurs et clients	1 198.12
Cession véhicule	226.76
Don suite dissolution Ass. PALCETA	100.00
	<u>2 080.65</u>

3. Charges exceptionnelles

Charges s/ exercices antérieurs	1 655.29
Perte s/denrées alimentaires 25/06/2018	1 125.93
Ecart s/ Rglts fournisseurs et clients	864.96
	<u>3 646.18</u>

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	1	1	1	1
Employés	16	10.87	12	10.53
Détaché Education Nationale	1	1	1	1
Total	18	12.87	14	12.53

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	34	638	33	740

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement en matière de Compte Personnel de Formation (CPF)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) remplace le Droit Individuel de Formation. L'alimentation se fait à hauteur de 24 heures par an pendant 5 ans puis 12 heures par an jusqu'à atteindre 150 heures par salarié. Les droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice s'élèvent à 1 208 heures. Les heures acquises au titre du DIF sont utilisables jusqu'au 31 décembre 2020 et s'élèvent à 616 heures.

4. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieurs (737,97 €/mois jusqu'au 01/01/2020)	3 689.85
Standard téléphonique (334.92 €/trimestre jusqu'au 30/06/2019)	<u>669.84</u>
	4 359.69

5. Bénévolat

Estimation :

- Conseil d'Administration + Bureaux	450 h
- Total commissions	200 h
- Estimation travail Président	400 h
- Représentations extérieures	<u>150 h</u>
Total estimation	1 200 h

6. Autre engagements

Néant